

# DISPOSITIF COVID 19 - 2

## AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

### RENFORCEMENT DU DISPOSITIF

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

J'atteste sur l'honneur que l'entreprise pour laquelle je sollicite l'aide à l'immobilier d'entreprise de la CACEM répond aux conditions suivantes :

- Avoir un local d'exploitation sur le territoire Centre ;
- Avoir le siège social ou l'établissement sur le territoire Centre (mention faite sur l'extrait Kbis) ;
- Avoir fait l'objet d'une fermeture administrative totale ou partielle ;
- Justifier d'une immatriculation d'au moins 6 mois au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- Avoir un effectif salarial de moins de 10 salariés ;
- Avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 000 000 €/an ;
- Etre à jour de mes cotisations fiscales ou sociales au 31/12/2019 ou avoir signé un plan d'apurement ou avoir effectué une demande de report des cotisations concernées.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés dans le présent dossier. J'ai pris connaissance de mes obligations relatives, tant à ma demande d'aide financière à l'immobilier d'entreprise qu'aux conséquences de son attribution en cas de décision d'octroi des instances communautaires de la CACEM et m'engage à les respecter sans restriction.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Nom, Prénom du Représentant légal

Signature et cachet de l'entreprise

L'atteinte à la confiance publique réalisée par la commission d'une fausse déclaration constitue un délit puni suivant les dispositions du code pénal (art. 441-1 à 441-12).